



## Emmenagement et mauvaises surprises

Par **soso33000**, le **30/08/2011** à **13:27**

Bonjour,rnrnrnJ'ai emmenagé il y a 2 semaines dans un studio que nous avons loué via une agence (à priori sérieuse).rnA notre arrivée: baignoire bouchée, système du WC cassé et WC qui fuit au filet, lavabo qui fuit, four et joint du frigo foutu. L'appartement n'avait pas non plus été nettoyé et était dans un état de crasse difficilement imaginable (2h pour l'état des lieux et 3 jours non stop de nettoyage). rnrnLors de la visite, l'agent m'avait assuré que ce qui était cassé serait réparé pour mon emmenagement et que si la propreté du logement ne convenait pas ils feraient appel à une entreprise de nettoyage.rnrnNous avons demandé le remboursement d'un demi-mois de loyer pour dédommagement (facture de téléphone pour trouver une solution à ces problèmes, fuite d'eau, impossibilité de se laver avant l'arrivée du plombier etc...). Suis-je en droit d'exiger cela et de me retourner contre l'agence qui n'a pas fait son travail ?rnrnSont-ils obligés de remettre en état le frigo et le four ? Sachant qu'ils fonctionnent tous les deux mais il est impossible de cuire quoi que ce soit dans le four car son ancienneté fait qu'il ne chauffe plus assez et le frigo consomme beaucoup plus que la normale..rnrnrnEnfin, l'appartement ne présente pas de double vitrage. Or, l'agent a oublié de me préciser lors de la visite que le chauffage était plafonné à 19 degrés la journée et 17 degrés le soir en hiver....rnrnont-ils le droit de faire cela ?rnrnrnje vous remercie beaucoup pour votre réponse et vous souhaite une agréable journée..

Par **mimi493**, le **30/08/2011** à **13:46**

[citation]Enfin, l'appartement ne présente pas de double vitrage. Or, l'agent a oublié de me préciser lors de la visite que le chauffage était plafonné à 19 degrés la journée et 17 degrés le soir en hiver...[/citation] ça c'était à vous de le voir, il n'y a aucune obligation de double-vitragernrnPour le reste : que dit l'EDL d'entrée ? Vous avez votre exemplaire signé par

l'agence ou le bailleur ?